

On voit par ce qui précède que le département des Affaires indiennes a reconnu la valeur de l'instruction. Or, l'instruction comprend l'hygiène. Mais il faut que le côté hygiène prenne beaucoup plus d'extension qu'il n'en a pris jusqu'à présent. Le gouvernement fédéral devrait, pense-t-on, prêter son concours à la province dès à présent en vue d'enrayer la menace de la tuberculose.

Pour être juste envers le département des Affaires indiennes, il faut reconnaître qu'il existe de soi-disant Indiens qui sont classés comme métis et inscrits dans nos tableaux relatifs aux taux de mortalité comme étant des Indiens morts de tuberculose. Ces métis ne sont pas sous la juridiction du département des Affaires indiennes, bien qu'ils puissent demeurer sur la réserve indienne. Il faut toutefois reconnaître qu'en ne tenant pas compte des métis, le taux de la mortalité due à la tuberculose chez les Indiens est de 6 à 8 fois supérieur à celui de la population blanche. Il est manifeste que, pour contrôler la propagation de la tuberculose, il faut l'isolement. On doit isoler l'individu atteint, qui peut répandre la maladie au moyen de ses expectorations infectées, dans une institution ou dans un endroit convenable de sa demeure où une infirmière du service public d'hygiène peut le surveiller. Rien de tel n'a encore été fait chez les Indiens. Quand il est possible d'isoler un individu, on obtient de réels résultats, mais dans les collectivités telles que les réserves indiennes, où l'on ne tente aucun isolement, ou du moins où l'on en tente très peu, il semble que, si l'on ne fait rien de plus qu'on ne fait aujourd'hui pour isoler le malade comme il convient, la province devrait isoler toutes les réserves indiennes. Ce serait là une mesure très radicale et peu nécessaire, mais, attendu que la province n'a pas de juridiction sur la santé des Indiens, ce serait là le seul moyen à prendre pour assurer absolument la sauvegarde de la santé du reste de la province. La division de la tuberculose du conseil provincial d'hygiène demande donc instamment que l'on intéresse le Gouvernement fédéral, par l'entremise du département des Affaires indiennes, à accorder une subvention importante à ses fonctionnaires dans la province qui sont parfaitement disposés à travailler de concert avec la division de la tuberculose dans cette province. On suggère que le département des Affaires indiennes affecte chaque année une somme de \$150,000 pour le contrôle de la tuberculose dans la Colombie-Britannique. Quand on considère ce que la Colombie-Britannique et les autres provinces dépensent pour le reste de la population, blancs, orientaux, etc., cela ne semble pas une somme énorme à déboursier pour la population indienne.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources): Monsieur le président, les observations formulées par les honorables députés qui ont pris part à la discussion seront des plus précieuses, je crois. L'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber) m'a invité à donner suite aux propositions pratiques qu'il a formulées. Je ne suis pas convaincu du caractère pratique de toutes ses propositions, mais celles qui empruntent ce caractère recevront de moi l'attention voulue. En ce qui concerne la question des fournitures médicales, à laquelle il a fait allusion, la coutume depuis fort longtemps consiste, en somme, à charger le ministère des Pensions et de la Santé nationale du soin de les procurer. Je n'ai pas eu connaissance de la critique qu'il a formulée contre cette coutume, mais je puis lui assurer que j'en prendrai note. Dans l'administration de mon ministère, je vise uniquement à aboutir aux meilleurs résultats tout en réduisant la dépense au minimum.

Quant à la tuberculose, je crois que les observations de l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann), basées largement sans doute sur ses connaissances de médecin pratiquant, a constitué un apport des plus précieux à la discussion. Je prendrai bonne note aussi des remarques de l'honorable député de Victoria (M. Tolmie). La tuberculose parmi les Indiens est l'un des plus graves problèmes qui affrontent l'administration des affaires des Indiens. On a dit que le crédit de cette année est inférieur à celui de l'an dernier, mais les honorables députés trouveront un crédit additionnel de \$400,000 dans

le budget supplémentaire déposé hier ou avant-hier. Une partie de ce crédit est réservée aux travaux préparatoires dans la lutte contre la tuberculose.

Je fais miennes toutes les observations de l'honorable député de Renfrew-Sud. Il n'y a aucun doute que les efforts tentés en vue de l'éradication de la tuberculose chez les blancs dans toutes les provinces du Canada ont été paralysés par le courant continu d'infection qui a sa source chez les Indiens. J'ai discuté cette question avec des médecins du Manitoba et de la Saskatchewan qui ont pris une part active à cette lutte contre la tuberculose. C'est feu le docteur Stewart, qui pendant plusieurs années a été surintendant du sanatorium de Ninette, au Manitoba, qui nous a fait les suggestions les plus utiles. Il est généralement reconnu par les membres de la profession médicale du pays que le docteur Stewart était l'un des médecins les plus capables au point de vue de la tuberculose et du traitement anti-tuberculeux. L'on m'a représenté que le traitement de la tuberculose chez les Indiens pouvait donner de meilleurs résultats s'il était suivi sur la réserve même. On prétend que le fait de retenir un Indien dans un sanatorium, où il est nécessairement privé de sa liberté, nuisait à sa guérison. Je pense que cette opinion est très juste à ce point de vue.

A titre de renseignement, je dirai au comité que j'ai déjà commencé à recueillir, pour ce qui est du Manitoba et de la Saskatchewan, les opinions des médecins les plus autorisés, qui ont eu à s'occuper de ces sanatoriums dans ces provinces. Le docteur Ferguson, de